

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18  
Affichage le : 05/07/18  
Transmission préfecture le : 04/07/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103574-DE-1-1  
Du : 04/07/18  
Délibération exécutoire le : 05/07/18

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE  
CRÉATION DU CENTRE FRANCO-CHINOIS DE L'INNOVATION**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M YANN SCOTTE ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1115-1,

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901,

Vu la convention de coopération décentralisée entre le Département des Yvelines et la ville de Shenzhen,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'à travers leurs actions de coopération décentralisée, les collectivités territoriales contribuent largement au rayonnement de la France, à l'attractivité des territoires et à la solidarité internationale,

Considérant que le renforcement de la coopération entre la ville de Shenzhen et le département des Yvelines revêt une grande importance pour le développement de leurs territoires respectifs,

Considérant que la revitalisation du Campus des Mureaux représente pour notre territoire un enjeu majeur en termes d'attractivité territoriale et de développement social,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les statuts du Centre franco-chinois de l'innovation annexés à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les statuts et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la création du Centre franco-chinois de l'innovation.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

### CRÉATION DU CENTRE FRANCO-CHINOIS DE L'INNOVATION

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (33) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.